



Délibération
BATIMENT/JC

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20200715-2020_54ALIENATI-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

2020 - 54. ALIÉNATION DE GRÉ A GRÉ DE BIENS MOBILIERS

Président de séance : Monsieur Bruno DRAPRON

Etaient présents : 32

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, PININGRE Denys, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

ARNAUD Liliane à ROUDIER Jean-Pierre, GUENON Delphine à PARISI Evelyne, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier.

Secrétaire de séance : AUDOUIN Caroline

Date de la convocation : 9 juillet 2020

Date d'affichage : 23 JUIL. 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2122-1,

Considérant la réforme de certains véhicules appartenant à la Ville au vu de leur ancienneté, de leur état ou d'une réparation se révélant trop onéreuse, afin de permettre le bon fonctionnement du parc automobiles de la Ville,

Considérant la possibilité de mettre en ventes les véhicules et les matériels aux agents de la Ville par le biais d'une vente au plus offrant afin d'éviter de céder les véhicules à des casses automobiles ou les matériels dans des déchetteries,

Considérant que la vente a permis d'obtenir une proposition pour un véhicule, supérieur à 4 600 €,

Considérant que les recettes seront inscrites au Budget Principal 2020 / Chapitre 77 / Fonction 0207 / Article 775 / Service AUTO,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de la vente du véhicule RENAULT ERGOS immatriculé FP-170-WJ à Madame PETETIN Christine, domiciliée 25 Rue Alexis Taillasse 17100 Saintes pour un montant de 7 000,00 € (sept mille euros),
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant de signer tout document relatif à cette vente.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3 (BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, PININGRE Denys)

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Bruno DRAPPON


En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.